

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2891

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Aménagement des espaces publics aux abords du groupe scolaire - Ouverture de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement des espaces publics situés aux abords du groupe scolaire à Charbonnières les Bains est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2002-2007.

En 2004, l'étude de programme menée conjointement par la commune de Charbonnières les Bains et la communauté urbaine de Lyon a permis de définir, sur la base des objectifs fixés par les collectivités, les principes d'aménagement des espaces publics et une estimation du coût des travaux de réalisation. Lors de la séance du 12 juillet 2004, le conseil de Communauté a approuvé les principes d'aménagement retenus, le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour définir le projet et le périmètre de l'opération.

L'aménagement des espaces publics aux abords du groupe scolaire représente un montant de travaux supérieur au seuil prévu aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme. Il est donc nécessaire de mettre en place une procédure de concertation préalable. L'objet du présent rapport est d'ouvrir cette concertation préalable.

Les objectifs poursuivis par les collectivités peuvent se résumer ainsi :

- marquer et sécuriser l'entrée dans le bourg de Charbonnières les Bains,
- aménager la place Bad-Abbach en tant que véritable espace public de centralité du bourg,
- marquer, organiser et sécuriser les accès au groupe scolaire,
- retrouver un parvis commun pour la mairie et l'église.

Les principes d'aménagement retenus sont les suivants :

- pour l'avenue Alexis Brevet :

. une entrée progressive et sécurisée dans le vieux bourg par un réaménagement de la voie, l'intégration de places de stationnement, le resserrement des girations au carrefour Alexis Brevet-Denis Delorme et la réalisation d'un dépose-minute sur l'avenue Denis Delorme,

. des accès au groupe scolaire sécurisés et apaisés par l'aménagement de la voie pour réduire les vitesses et sécuriser les cheminements pour les piétons, la réalisation d'un dépose-minute, l'élargissement du trottoir côté groupe scolaire, la mise en valeur des vues sur le ruisseau et les masses végétales existantes, un système de fermeture provisoire de l'avenue Alexis Brevet aux heures d'entrée et de sortie du groupe scolaire ;

- pour la place Bad-Abbach - un véritable espace public organisé en trois sous-espaces :

- . une promenade sur la partie basse,
- . un parc de stationnement d'une cinquantaine de places sur la partie haute,
- . un square en articulation de ces deux espaces ;

- pour la place de la mairie :

. la réalisation d'un parvis commun à la mairie et à l'église en les rendant plus lisibles et accessibles aux piétons, en dégagant la vue sur la mairie depuis l'avenue Alexis Brevet, en privilégiant une végétation structurante en accord avec l'identité paysagère du site, en intégrant quelques places de stationnement permettant de répondre aux commerces et aux événements exceptionnels ;

- pour le chemin Saint Roch :

. l'affirmation du caractère domestique de cette rue par la mise en valeur et le développement des accotements plantés et la sécurisation de la voie pour les piétons par la réalisation d'un trottoir côté ouest.

Le périmètre de la concertation inclut :

- l'avenue Alexis Brevet et dans sa continuité, le début de la rue Benoît Bennier,
- la place Bad-Abbach,
- la place de la mairie,
- le chemin Saint Roch.

L'ensemble du dossier de concertation préalable sera déposé sans interruption et conjointement du lundi 3 octobre au mardi 15 novembre 2005 inclus :

- à l'hôtel de la communauté urbaine de Lyon - accueil - 20, rue du Lac 69003 Lyon, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h sans interruption,

- à la mairie de Charbonnières les Bains - place de l'Eglise 69260 Charbonnières les Bains, le lundi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, les mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30, le samedi de 9 h à 11 h 30.

Le dossier comprendra une notice explicative accompagnée d'un registre de concertation préalable, à feuillets non mobiles numérotés destinés à recevoir les observations du public. Il pourra être complété au cours de la concertation. En cas de dépôt d'éléments nouveaux le public sera informé par voie de presse et d'affichage aux endroits prévus à cet effet, à la communauté urbaine de Lyon et à la mairie de Charbonnières les Bains. En tant que de besoin, une ou plusieurs réunions publiques pourront être organisées.

L'affichage sera effectué aux emplacements réservés aux publications officielles.

Un avis sera, en outre, inséré, une semaine avant l'ouverture de la concertation, dans Le Progrès, journal diffusé dans le département.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera certifié par monsieur le président de la communauté urbaine de Lyon et monsieur le maire de Charbonnières les Bains, chacun pour ce qui le concerne, par la production d'un certificat d'affichage.

A l'expiration du délai de concertation, monsieur le président présentera le bilan de la concertation au conseil de Communauté qui en délibérera ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics aux abords du groupe scolaire à Charbonnière les Bains et les modalités de la concertation préalable énoncées ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

